



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Frais, dates et mises à jour

Fiche de renseignements 2021

Légumes destinés au marché frais

(Pertes de superficie)

L'information contenue dans ce document s'applique aux légumes destinés au marché frais – pertes de superficie. Consultez la liste des cultures assurables ci-après.

Mises à jour

Modification de votre couverture – Cette année, vous avez jusqu'au 31 mai 2021 pour modifier votre couverture.

Prolongation de la couverture contre les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19 – La couverture contre les pertes de production attribuables aux interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19 qui a été ajoutée en 2020 est prolongée pour l'année de programme 2021. Pour obtenir plus de renseignements, visitez agricorp.com.

Même assurance. Nouvelle présentation – Nous avons actualisé le formulaire *Avis de renouvellement* et le *Contrat d'assurance* pour l'Assurance-production. Pour obtenir plus de renseignements, visitez agricorp.com.

Nouveau nom. Même couverture – Pour s'aligner avec les autres produits agricoles assurables dans la cadre de l'Assurance-production, la couverture de protection particulière s'appelle dorénavant « couverture pour les

superficies non ensemencées » et les mesures d'urgence se nomment maintenant « couverture de replantation ou de récupération ».

Valeur assurable de vos cultures – En réponse aux préférences des clients, une valeur assurable est offerte par produit agricole et par type (au lieu de trois options). Des documents sur les valeurs assurables, sur les seuils d'abandon et d'autres documents importants sont disponibles sur agricorp.com.

Déclaration des superficies – Vous n'avez plus besoin de soumettre un formulaire *Renseignements relatifs à la plantation prévue de cultures* et un plan de l'exploitation agricole, à moins que vous soyez tenu de le faire en raison de circonstances exceptionnelles. Pour réduire la quantité de documents que nous vous envoyons, vous ne recevrez plus le formulaire *Déclaration de superficie finale* par la poste. Pour déclarer votre superficie finale, téléchargez le formulaire et les instructions à l'adresse agricorp.com/superficie après le 1^{er} mai.

Renseignements sur les primes

Les taux de prime de base pour l'Assurance-production sont fixés annuellement afin de refléter des facteurs comme le rendement antérieur du régime, les changements au prix d'indemnisation et le montant de la Caisse d'assurance des produits agricoles de l'Ontario. Les gouvernements fédéral et provincial versent des contributions représentant jusqu'à 60 p. 100 des primes et paient la totalité des frais d'administration liés à la prestation du programme.

Veillez consulter votre formulaire *Avis de renouvellement* pour les taux de prime particuliers à votre couverture.

Calcul de la prime

Prime = valeur assurable totale × taux de prime de base

Valeur assurable totale : Déterminée en multipliant la valeur assurable (de chaque produit agricole) par le nombre d'acres que vous plantez.

Taux de prime de base : Ce taux est établi chaque année de programme au moment du renouvellement. Il peut varier en fonction de facteurs tels que le rendement antérieur des régimes d'assurance, les changements aux seuils de déclenchement et le montant de la Caisse d'assurance des produits agricoles de l'Ontario.

Frais

Produits agricoles assurables			
Légumes-fruits	Légumes-feuilles	Légumes-racines	Autres légumes
Aubergine	Brocoli	Ail	Gourgane
Citrouille	Brocoli chinois	Betterave rouge	Haricot vert ou jaune
Concombre	Céleri	Carotte	Maïs sucré
Courge	Chou de Bruxelles	Céleri-rave	Petits pois
Melon	Chou de Chine	Échalote française	
Melon d'eau	Chou d'été	Navet	
Poivron d'Amérique et poivron de spécialité	Chou d'hiver	Oignon d'Espagne	
Tomate	Chou-fleur	Oignon jaune	
Zucchini	Chou vert	Oignon vert	
	Épinard	Panais	
	Feuilles de moutarde	Patate douce	
	Laitue	Poireau	
	Mesclun	Radis	
	Navette comestible à fleurs	Rutabaga	
	Pak-choï		

Régime d'assurance	Option de risque	Taux de prime de base par niveau de garantie (% de la valeur assurable)			
		60 %	70 %	80 %	85 %
Légumes-fruits	Multirisque	3,10 %	3,61 %	4,13 %	
	Grêle seulement	0,27 %	0,32 %	0,36 %	0,39 %
	Gel seulement	0,22 %	0,26 %	0,29 %	0,31 %
	Grêle et gel	0,49 %	0,58 %	0,65 %	0,70 %
Légumes-feuilles	Multirisque	5,39 %	6,29 %	7,19 %	
	Grêle seulement	0,82 %	0,96 %	1,09 %	1,16 %
	Gel seulement	0,44 %	0,51 %	0,58 %	0,62 %
	Grêle et gel	1,26 %	1,47 %	1,67 %	1,78 %
Légumes-racines	Multirisque	3,00 %	3,50 %	4,00 %	
	Grêle seulement	0,43 %	0,50 %	0,57 %	0,61 %
	Gel seulement	0,13 %	0,15 %	0,17 %	0,19 %
	Grêle et gel	0,56 %	0,65 %	0,74 %	0,80 %
Autres légumes	Multirisque	3,00 %	3,50 %	4,00 %	
	Grêle seulement	0,43 %	0,50 %	0,57 %	0,61 %
	Gel seulement	0,13 %	0,15 %	0,17 %	0,19 %
	Grêle et gel	0,56 %	0,65 %	0,74 %	0,80 %

Dates

Responsabilités	Dates limites 2021
Dernier jour pour souscrire, modifier ou annuler votre couverture pour 2021	31 mai 2021
Paiement de la prime	Dans les 10 jours suivant la réception de la facture

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

English version available